



2020

LE JOURNAL DES ASSOCIATIONS



/ DÉMARCHES

/ CONSEILS

/ SUBVENTIONS

/ ACTUALITÉS

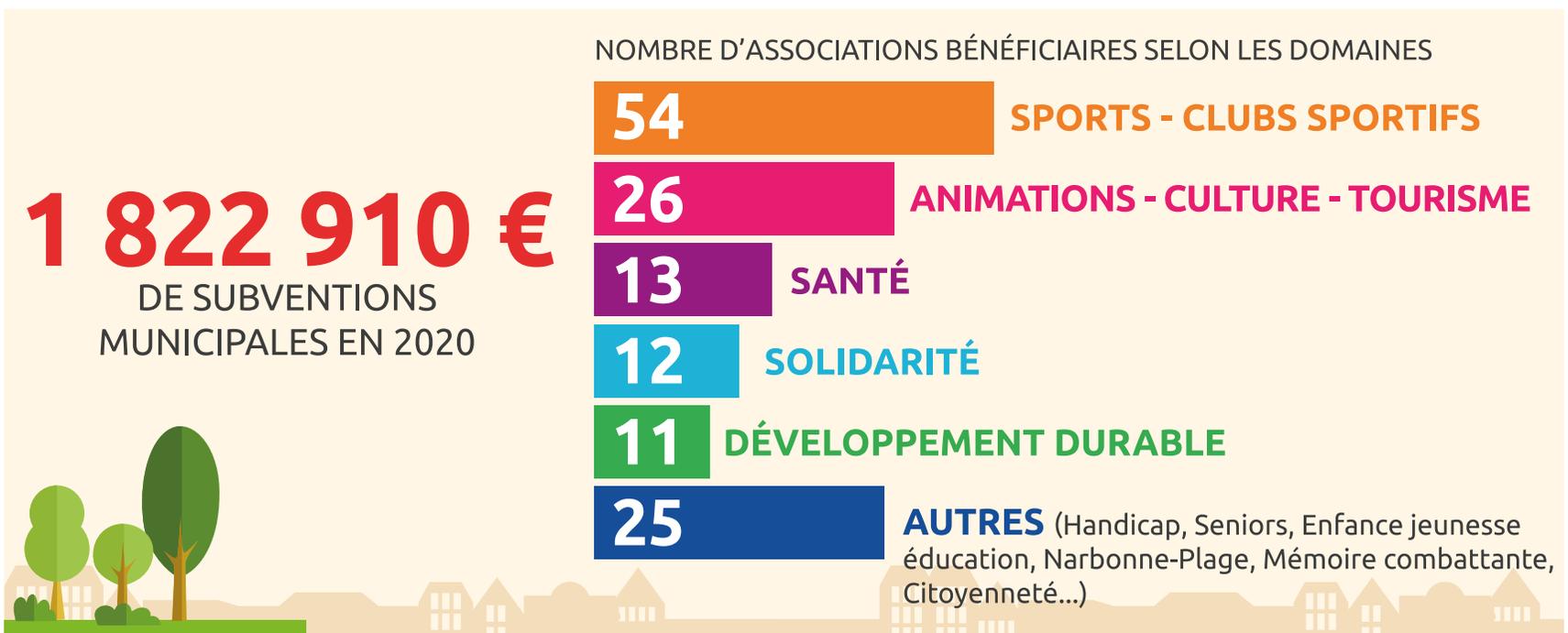
/ PAROLES
D'ACTEURS



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

LA VIE ASSOCIATIVE EN CHIFFRES



SOURCE : VILLE DE NARBONNE



LE MOT DU MAIRE

Que nos souhaits s'orientent vers des activités culturelles, sportives, artistiques, solidaires ou environnementales, il est facile de trouver chaussure à son pied à Narbonne, grâce au **riche tissu associatif** dont nous avons la chance de disposer.

Par les activités variées proposées, leur participation aux festivités de la commune ou les projets multiples qu'elles portent, **les associations rythment notre année et participent au dynamisme de notre territoire**. Elles créent du lien, rapprochent les populations et diffusent des valeurs de partage et de vivre-ensemble.

La crise sanitaire que nous traversons depuis plusieurs mois a particulièrement mis en lumière l'importance du travail effectué par les associations locales. Même si beaucoup de ces structures ont dû interrompre leurs activités, nombreux ont été les bénévoles qui ont offert de leur temps pour aider et accompagner les Narbonnais, que ce soit dans les domaines de la santé, du social ou de la solidarité. Pour ça, et pour tout le reste, nous ne pouvons qu'être admiratifs à leur égard.

Plus que jamais, la Ville de Narbonne doit soutenir ces structures, par des actions concrètes : prêt de locaux, mise à disposition de supports de communication, location de matériel, conseils pour la création d'associations, et, bien entendu, versement de subventions leur permettant de réaliser de multiples projets. **En 2020, la collectivité leur a ainsi versé plus de 1,8 million d'euros.**

Je tiens donc à remercier très sincèrement tous ces bénévoles pour leur altruisme et leur investissement au profit des Narbonnaises et Narbonnais.



Maître Didier MOULY,
Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne

DE NOMBREUX SERVICES EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS

/ LE FORUM DES ASSOCIATIONS



Il a lieu tous les ans au mois de septembre. Il réunit en moyenne 200 associations : un excellent moyen de découvrir les différents clubs, les activités qu'ils proposent, les bénévoles qui les animent. L'inscription pour bénéficier d'un stand se fait en ligne à partir du second trimestre de l'année.

/ UN ESPACE DÉDIÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE



Le site internet de la Ville améliore l'accessibilité et la visibilité des associations narbonnaises, grâce à un espace dédié. À l'aide d'un accès personnalisé, chacune d'entre elles peut mettre à jour sa fiche, y faire figurer ses événements, modifier la composition de ses membres... Une boîte à outils permet en outre de s'informer sur toutes les démarches utiles.

www.narbonne.fr > Démarches et téléservices > Guide des droits et des démarches > Associations

/ DU MATÉRIEL MIS À DISPOSITION



Pour tout besoin de matériel (tables, chaises, barrières), une demande doit être effectuée par courrier à Monsieur le Maire ou à l'élu référent. Les associations peuvent également demander des travaux d'impression de documents auprès de leur service référent. Le logo de la Ville sera positionné en tant que soutien, après validation de la Direction de la Communication. L'affichage sur les panneaux d'informations numérique peut également être proposé.

/ L'UTILISATION DE SALLES MUNICIPALES



Chaque année, l'utilisation gratuite d'une salle communale est accordée à toutes les associations, ou trois utilisations si l'association bénéficie d'une reconnaissance d'utilité publique. Les tarifs journaliers de location sont fixés à 1 000 € en salle « prestige » (ex : salle des Synodes), 500 € en salle « supérieure » (salle des Foudres, salle Elie-Sermet...) et 150 € pour les autres salles (salle Coubertin, petite salle de la Maison des services...).



Sous conditions, certaines associations bénéficient d'une adresse dans des bâtiments communaux, par le biais d'une convention de mise à disposition de locaux à usage exclusif ou partagé. 120 structures sont ainsi concernées.

/ UN ACCOMPAGNEMENT DANS LES DÉMARCHES



Envie de créer votre association ? Besoin d'une salle ? D'aide pour accéder au site internet ? D'informations sur les demandes de subventions ? **Le service municipal des associations vous accompagne dans vos démarches, à chaque étape de la vie de votre structure.**



PLUS D'INFORMATIONS

Service des associations
Jackie ESPARBIE
Tél. 04 68 90 30 99

/ SUBVENTIONS : COMMENT EN BÉNÉFICIER ?



Pour recevoir une subvention municipale, une association déclarée doit proposer un projet d'intérêt général porté en interne, ou une action de formation de bénévoles. A noter que la collectivité publique dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour l'accorder ou la refuser, ce qui signifie qu'elle n'a pas à justifier ses décisions, qui sont sans recours. Une convention avec la Ville est obligatoire pour toute subvention supérieure à 23 000 € ou lorsque l'association organise un spectacle vivant. Pour effectuer la demande, une association doit constituer un dossier, téléchargeable sur le site internet de la Ville ou mis à disposition à l'Hôtel de Ville et dans les mairies annexes.



/ LA MÉDAILLE DU BÉNÉVOLAT

Pour récompenser l'engagement associatif de ceux qui l'animent, la Médaille du bénévolat a été créée en 2017. Cette distinction met à l'honneur la générosité de ces Narbonnais qui œuvrent à titre gracieux pour dynamiser le quotidien de la ville. Tout au long de l'année, la candidature du médaillé est portée par les membres de l'association concernée, via un bulletin de candidature téléchargeable sur le site de la Ville, ou par la Mairie qui décide d'attribuer la récompense à un membre méritant. La médaille est ainsi personnellement remise lors d'une assemblée générale ou d'une manifestation.



**62 MÉDAILLES
DU BÉNÉVOLAT
DÉCERNÉES
DEPUIS LA CRÉATION
EN 2017**

LES MÉDAILLÉS DE L'ANNÉE



/ ALAIN AZEMA VICE-PRÉSIDENT DE NARBONNE EN FÊTE

En plus de son statut de trésorier à l'association Chana Club Handisport Narbonne, Alain Azema est membre de Narbonne en Fête depuis sa création et vice-président depuis une dizaine d'années. « *En dehors des animations que nous organisons tout au long de l'année, le plus gros de notre activité*

concerne bien sûr le carnaval qui est pour nous, l'aboutissement de mois de travail ! » De la conception des chars jusqu'à la fin du défilé, il aime tout du carnaval. « *Ce que je préfère, c'est tout ce qui est fait en amont, c'est l'ambiance entre nous et c'est l'investissement de chaque partenaire, tous unis pour offrir, aux petits et grands, le plus beau des spectacles.* »



/ ISABELLE GOMES DA COSTA PRÉSIDENTE DE LA MJC

« *La MJC est pour moi un lieu qui me permet d'échanger, de découvrir, d'explorer, d'apprendre et même de rêver. C'est une véritable ruche qui m'inspire parce qu'elle encourage l'initiative, l'autonomie, la prise de responsabilité, les pratiques citoyennes, culturelles et sportives. Aussi, j'aime voyager dans les couloirs de l'association, entendre une langue étrangère ou sentir les odeurs*

des saveurs culinaires que nous faisons parfois partager dans notre restaurant associatif. Évidemment, ce sont aussi des responsabilités administratives : nous comptons plus de 20 salariés et environ 2000 adhérents, âgés de 4 mois à 80 ans. La diversité de la MJC me plaît et me motive ! »



/ NELLY MOUTON BÉNÉVOLE À L'ÉPICERIE SOCIALE

C'est en 1983, à l'âge de 53 ans et après de belles années de vie dans le nord de la France, que Nelly Mouton et son mari Serge ont décidé de s'installer à Narbonne pour « *profiter du soleil et de la douceur de vivre* ». Quelques années plus tard, elle rejoint l'Épicerie sociale, et ne la quittera plus

jamais. « *Cette association est une aide contre l'exclusion, qui permet aux familles les plus démunies de s'approvisionner en produits alimentaires et de soin. Je participe pour ma part aux distributions du vendredi. Et du haut de mes 90 ans, je ne me verrais pas ne pas participer à une action solidaire. Ma devise ? "Servir les autres". Je la tiendrai tant que ma santé mentale et physique me le permettra !* »

MAIS AUSSI...

ETIENNE SALVADOR - Association narbonnaise de tennis ; **THOMAS MILHAU** - Les cadets de la Défense ; **LUDOVIC POUX** - Narbonne Escrime Club ; **CHRISTIAN CAPDEVILLE** - Automobile Club de la Narbonnaise ; **BRIGITTE MIRADA** - Soroptimist International ; **ANNICK CAMBLOR** - Festival national de théâtre amateur ; **STÉPHANIE MASSON ET HUGUETTE RICOURS** - Narbonne en fête ; **JEAN-FRANÇOIS CURVILLE ET MICHEL RAMON** - Racing Club Narbonne ; **MARIE RENNES** - Maison des potes ; **ALAIN LLOP** - Jardin des cheminots ; **RAYMOND SABRIE** - Groupe de recherches archéologiques en Narbonnais ; **HENRI MANA** - Amicale des portes drapeaux ; **JEAN MENDOZA** - Souvenir français ; **DOMINIQUE SANCHEZ** - Association narbonnaise d'aide aux victimes ; **FRANCIS TAILLANDIER** - Narbonne Handball ; **YVES ICHER** - Racing Club Narbonne Méditerranée ; **DIDIER GASPARD** - Athlétic Club Narbonne Méditerranée ; **GINETTE MOLAS** - Narbonne Volley ; **JEAN-CLAUDE BOREL** - Narbonne Tennis de Table ; **MICHEL BLAYA** - Vélo Sprint ; **BERNARD DOUMERC** - Randonneurs Narbonnais ; **CAROLE RAYNAUD** - Fuji Kai CN Karaté ; **BERNARD BOIRON** - Bridge Club Narbonne ; **DOMINIQUE DJENOUN** - La Rivière ; **MONIQUE CAMPION** - Les restos du cœur ; **LOUIS MARTY** - Club Loisirs La Naïade ; **MICHÈLE ROSSIGNOL** - Les chats d'Oc ; **ALIETTE FOULCHE** - Chats d'Oc ; **CHRISTINE FERNANDEZ** - Comité d'animation Voltaire-Joffre ; **PAUL ANDRIEU** - Narbo Mandiracus ; **DANIELLE MASSON** - Narbonne en fête ; **ANNE-MARIE DAGAS** - Bouchons 11 ; etc...

DES ASSOS QUI BOUGENT !



/ CATHERINE COOLE, LA PRO DE L'IMPRO

Pourriez-vous vous présenter, ainsi que « La Brigade du bonheur » ?

Québécoise, je suis arrivée en France en 2000. Je pratiquais l'improvisation depuis déjà 25 ans. J'avais un niveau semi-professionnel, mais mon but était de me professionnaliser. Je me suis ainsi trouvée à enseigner cette discipline sous forme d'ateliers. Ces derniers ont pris une forme associative, en 2010. Aujourd'hui, le fief de « La Brigade du bonheur » est le Théâtre de l'Entresort. Nous y proposons des cours, des stages, des ateliers, mais aussi des spectacles... Nous sommes actuellement 22 membres actifs et formons une grande famille !

Quel est l'esprit de l'association ?

Le plus important pour nous est l'esprit de troupe. Etre ensemble, s'amuser, mais aussi oser s'exprimer, une chose que l'on ose un peu moins quand on devient adulte. L'improvisation part de soi et j'aide à enlever les barrières. Pour cela, la cohésion de groupe est très importante. Plus on se sent bien, plus on ose ! Et pour souder les liens, il nous arrive souvent de partager des repas ou des voyages. Mais il n'empêche que le noyau de fidèles est, chaque année, très heureux d'accueillir de nouvelles recrues.

Les cours sont ouverts à tous ?

Evidemment. Il y a des exercices de base, sur la confiance, le fait d'interagir avec l'autre, d'entendre sa voix, de la faire entendre... Pour le reste, j'essaie de me réinventer en permanence pour ne jamais qu'on se lasse. C'est aussi pour cela que nous adorons les nouveaux membres. Ils sont pour nous tous un vent de fraîcheur, car ils amènent souvent de nouvelles répliques, de nouvelles idées. Chaque profil, aussi différents soient-ils, sont intéressants.

A quels genres d'exercices sont-ils confrontés ?

J'aime commencer par des exercices sur l'imagination. Pour cela, nous commençons par travailler sans paroles, mais uniquement avec le corps. La parole ne vient que plus tard, car elle ne doit servir que de sous-titrage à notre gestuelle qui construit le décor. Je leur explique qu'avant de l'entendre, je veux voir la scène de mes yeux... En y mettant chacun du sien, on construit l'histoire au fur et à mesure. Ça peut être drôle, intrigant, touchant... Peu importe, tant que ça nous fait vivre les émotions de la vie !

/ LES SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE : UNE ÉCOLE DE LA VIE !

Mouvement d'éducation populaire ouvert à tous, les **Scouts et Guides de France** sont une association de loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée Jeunesse et Education Populaire par le Ministère en charge de la jeunesse. « *Nous avons pour valeurs le vivre ensemble, l'épanouissement personnel de chacun, l'inclusion dans une société plurielle, l'égalité entre tous et le respect envers le monde que nous habitons.* », déclare Jean-Bastiste Ollier, le Président de l'association. À travers des activités encadrées par des adultes bénévoles, les enfants et les jeunes, filles et garçons de 6 à 20 ans, apprennent l'autonomie et la responsabilité. « *Nous proposons des activités tout au long de l'année scolaire, de septembre à juin, ainsi qu'un camp pendant l'été, où nous partons camper une à deux semaines dans la nature. Rejoindre les Scouts c'est vivre dans la nature et la respecter, apprendre la solidarité et la vie en groupe, mais aussi et surtout s'amuser et grandir avec des camarades de ton âge !* »



/ ESN : TOUT POUR LA COMPET !



C'est le sport où la notation porte sur la surface, alors que tout se passe sous l'eau : la natation synchronisée séduit à Narbonne, notamment grâce à l'**Espace Synchro Narbonne** ! Mélange parfait de natation, de gym et de danse, l'association compte 56 nageuses de 7 à 48 ans, en groupe « Loisirs » ou « Compétition ». Créée en décembre 2018, elle organise notamment la compétition régionale et a acquis le statut de « Club formateur », permettant ainsi à certaines nageuses

d'intégrer des clubs régionaux de niveau national. Hormis cette saison particulière où seul le gala de Noël et quelques modules individuels ont pu avoir lieu, l'année sportive se rythme habituellement de plusieurs compétitions, avec, en point d'honneur, le gala de juin, dans le bassin olympique d'Espace de Liberté. D'ailleurs, durant le confinement, les sportives ont dû s'adapter, allant même jusqu'à travailler la souplesse sur des « parcours à sec », via visioconférence !

/ COVID-19 : LA PROTECTION CIVILE SUR TOUS LES FRONTS

Aider les autres, Thierry Lascombes a ça en lui. Au-delà de sa fonction de pompier volontaire, il est membre de la **Protection civile de l'Aude** depuis sa création en 2009, et Président, depuis 2 ans. Il est ainsi le représentant des 70 bénévoles qui ont œuvré durant le confinement pour assister la population et renforcer les services. Préparation et organisation des missions, planification des besoins, humains ou matériels, soutien au personnel des EHPAD, transport de personnes contaminées vers les centres hospitaliers, sensibilisation aux gestes barrières, distribution de masques, livraison de denrées, soutien téléphonique.... « *Le tout, en poursuivant notre action auprès des personnes en situation précaire, ajoute-t-il. Toute cette aventure nous a permis de trouver des pistes d'amélioration, tant sur l'aspect prévention que sur la communication. Enfin, nous avons surtout eu le plaisir d'accueillir des dizaines de nouvelles recrues : étudiants, salariés, retraités, infirmières, médecins... Tous là pour donner de leur temps et pour partager des valeurs communes d'entraide et de partage. Actuellement, l'une de nos principales missions concerne notre participation à la grande collecte nationale pour aider les Libanais qui ont tout perdu dans l'explosion de Beyrouth. Plus qu'un engagement, la Protection civile est une vraie aventure humaine !* »



/ AGISSEZ AVEC L'UNICEF !



Créée en 1946, l'**Unicef** (United Nations International Children's Emergency Fund), dont le siège est à New-York, est chargée de défendre les droits des enfants du monde entier. Avec une priorité donnée aux enfants les plus vulnérables, les domaines d'intervention sont multiples : santé, hygiène, nutrition, éducation, protection, inclusions sociales, etc.

« *La cause des enfants est l'affaire de tous. Et à Narbonne, engager le plus grand nombre à nos côtés, pour eux, reste notre feuille de route. C'est pourquoi j'encourage tous les talents, particuliers, villes ou entreprises, à venir nous rejoindre !* » - **Patrick Sales, Président de l'antenne audoise de l'Unicef France**

TOUS LES DOMAINES, TOUS LES QUARTIERS

/ SANTÉ

Toute l'année, **la Maison de la Prévention Santé** met un bureau à disposition de plusieurs associations de prévention santé, pour recevoir, écouter, informer et accompagner le public. L'an dernier, elle a pu accueillir : **Les pâtes au beurre, La Maison des adolescents de l'Aude, le Point Accueil Ecoute Jeunes, la Ligue contre le cancer, Le souffre narbonnais, Le club cœur santé, la Rivière...** et bien d'autres. Si vous êtes une association de santé et que vous désirez vous aussi assurer une permanence dans ces locaux pour faire connaître votre action, n'hésitez pas à vous rapprocher de la structure, par téléphone au **04 68 49 70 55** ou par mail **maison.prevention.sante@mairie-narbonne.fr**.



/ CITOYENNETÉ



Créées en 2018 et 2019, **les Maisons de Proximité de Réveillon et Razimbaud** sont, pour ces quartiers, un lieu de vie et de rencontres qui permet de renforcer le lien social. Elles permettent notamment aux associations d'y proposer leurs activités : assemblées générales, activités intergénérationnelles, ateliers de bien-être... Plusieurs structures ont déjà utilisé ces locaux : Artzygote, Enfance

et partage, les Assistantes maternelles, le Centre social Nelson-Mandela, Jonathan Pierres Vivantes, le Club Cœur et Santé, France Bénévolat ou encore l'Ecole de la deuxième chance !

/ CULTURE

Peintures, photos, sculptures... Tout au long de l'année, la Poudrière, ainsi que la salle au Pilier accueillent les associations narbonnaises pour des expositions temporaires. Les prochains rendez-vous à ne pas manquer :



La Poudrière (rue de l'Ancienne-Porte-Neuve)

- **17 septembre - 1^{er} octobre 2020** : exposition de photos « Mosaique 11+1 » par le Photo Camera Club Narbonnais.
- **8 - 22 octobre** : exposition de peintures, photographies et sculptures par l'AM'ART.
- **3 - 7 novembre** : exposition autour de la série « Thorgal » s'inspirant des sociétés scandinaves des périodes vikings des XIII et IXe siècles, dans le cadre de la 8^{ème} édition des Rencontres d'Archéologie de la Narbonnaise.
- **19 novembre - 3 décembre** : exposition d'œuvres uniques peintes à la main, par le Cercle de peintres sur porcelaine du Languedoc.
- **7 - 20 décembre** : exposition de tableaux de l'artiste peintre Bernard Rigaud par l'AVC Maguy.

La Salle au Pilier (Passage de l'Ancre)

- **1^{er} - 18 octobre** : exposition sur la Guerre de Corée (1950-1953) par le Centre culturel de la mémoire combattante de l'Aude.

/ NARBONNE-PLAGE : DES ACTIVITÉS AQUATIQUES POUR TOUS



Depuis le début de l'année, la Ville a confié la gestion de la nouvelle piscine de Narbonne-Plage au Cercle des nageurs narbonnais (CNN). Cet équipement a été construit par Tohapi, dans le cadre de sa délégation de service public pour le camping La Falaise, pour un coût de 2,5 millions d'euros. L'association est ainsi chargée de faire vivre cette structure ouverte à tous, une bonne partie de l'année, en proposant de nombreuses activités : cours collectifs, aquagym, aquabike, séances scolaires. **Tarifs et planning au : 06 14 64 44 68.**



/ MANON GERMA, 25 ANS, CRÉÉ « M BOULEV'ART »

Quel est votre rapport à la danse ?

Je pratique cette discipline depuis l'âge de 6 ans et j'ai su très tôt que je voudrais en faire mon métier. Malheureusement, j'ai connu un grave accident de danse, à l'âge de 17 ans : un coup de pied involontaire au niveau du genou m'a valu une jambe atrophiée, des ligaments et un ménisque amochés, ainsi qu'une perte de 25 cm de muscles. On m'a dit que je ne pourrai certainement plus danser. Là, ce sont tous mes rêves qui se sont brisés.

Alors, comment êtes-vous arrivée à ce statut de professeur de danse ?

Je me suis dit que je ne pouvais pas lâcher et je me suis battue ! Après une opération et deux bonnes années de rééducation, j'ai repris la danse à mon rythme. Plus tard, j'ai passé un diplôme de street, de chorégraphe, ainsi que celui d'animatrice sportive et fitness. J'ai décidé de créer mon association « M Boulevard'Art » en 2019, où j'y enseigne ces disciplines. Actuellement, je suis aussi chorégraphe dans une troupe de cabaret et j'interviens dans les écoles narbonnaises. Aujourd'hui, je fais donc ce que j'aime le plus : transmettre.

Que proposez-vous avec « M Boulevard'art » ?

J'y propose tout d'abord des cours de fitness. Cela comprend du cardio dance, du renforcement musculaire et du stretching. Les cours sont conviviaux et adaptés à chaque niveau. Mais je propose également des cours de danse, plus particulièrement du freedance, qui est un mélange de street et d'expression. Là, le cours est ouvert à tous, dès 5 ans. Par groupe d'âge et de niveau, nous travaillons sur les énergies, les ressentis, les émotions. Je trouve d'ailleurs que la danse est un parfait moyen de communication, notamment pour les adolescents.

La pandémie est arrivée en plein milieu de votre année de lancement...

En effet, il a fallu m'adapter. J'ai fait des lives sur internet pour essayer de maintenir le lien avec les élèves. Cela m'a d'ailleurs permis de me faire connaître et de donner envie à certaines personnes de faire des essais dès la rentrée de septembre. De plus, le gala de fin d'année est reporté au 26 juin 2021, au Palais du travail. Avec pour thème « Contrôle le programme », il s'articulera autour de l'univers des films, séries, fantastiques, action.

FOIRE AUX QUESTIONS

/ COMMENT SE DÉFINIT L'ASSOCIATION ?

Depuis la loi du 1^{er} juillet 1901 consacrant la liberté d'association, la création d'une association est une démarche simple, rapide et qui ne nécessite pas d'autorisation préalable de la part de l'Etat ou de toute autorité publique.

Une association se définit par « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité, dans un but autre que de partager des bénéfices » (article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 1901).

Créée de manière fortuite ou volontaire, l'association se caractérise par la réunion de trois éléments :

- un contrat ;
- un apport de connaissances et/ou d'activité à titre permanent ;
- un but autre que le partage de bénéfices.

Dès lors qu'elle remplit toutes ces conditions, l'association dispose de plus ou moins de prérogatives selon qu'elle est déclarée ou non, reconnue d'utilité publique ou non, agréée ou non. A noter que l'association déclarée qui ne remplirait pas ou plus les conditions visées par l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 1901 pourrait être requalifiée en une autre forme juridique - par exemple en société, en cas de partage de bénéfices entre ses membres - et ses dirigeants plus ou moins inquiétés.

/ QUELS SONT LES MOMENTS FORTS DE L'ASSOCIATION ?

Si la rédaction des statuts est à la discrétion des membres fondateurs pour fixer les règles de fonctionnement de la structure, la plupart des associations réunissent régulièrement une assemblée générale. C'est l'occasion d'exposer aux adhérents la situation morale et financière de l'association, de présenter les projets, le budget, voire, le cas échéant, de nommer ou renouveler les membres du bureau ou les administrateurs. En cas de modification importante des statuts de l'association, ou pour procéder à sa dissolution, une assemblée générale extraordinaire est convoquée afin de soumettre cette décision au vote des adhérents.

/ L'ÉQUIPE MUNICIPALE À VOTRE ÉCOUTE

Vous souhaitez contacter un élu pour solliciter un partenariat, informer d'un sujet local ou encore construire un nouveau projet :

- **SPORTS** : Jacques Pairo, Adjoint au Maire délégué à la politique sportive et aux équipements sportifs - j.pairo@mairie-narbonne.fr
- **CULTURE** : Yves Pénet, Adjoint au Maire délégué à la culture et au patrimoine - y.penet@mairie-narbonne.fr
- **ANIMATIONS** : Evelyne Rapinat, Adjointe au Maire déléguée à l'animation, aux événements, aux relations internationales à l'animation des seniors et à la Mémoire combattante - e.rapinat@mairie-narbonne.fr
- **ENFANCE-JEUNESSE** : Jean-Paul César, Adjoint au Maire délégué à l'enfance et à la jeunesse - j.cesar@mairie-narbonne.fr
- **COMMERCE** : Sylvie Cousin, Adjointe au Maire déléguée à l'attractivité commerciale, aux commerces non sédentaires, aux Halles, à l'Office du commerce et au tourisme - s.cousin@mairie-narbonne.fr
- **SANTÉ** : Jean-Pierre Courrèges, Adjoint au Maire délégué à la politique de santé et d'autonomie, à la politique sociale et à l'accompagnement des seniors - j.courreges@mairie-narbonne.fr
- **HANDICAP** : Julien Calmon, Conseiller municipal délégué à la « Mission handicap » - j.calmon@mairie-narbonne.fr
- **ÉCOLOGIE** : Alain Vico, Adjoint au Maire délégué à l'écologie, à la transition écologique et à la politique durable - a.vico@mairie-narbonne.fr
- **NARBONNE-PLAGE** : Florence Vitasse, Adjointe au Maire déléguée à la station balnéaire de Narbonne-Plage, aux moyens techniques et au port - f.vitasse@mairie-narbonne.fr
- **CITOYENNETÉ** : Yamina Abed, Adjointe au Maire déléguée à la citoyenneté, à la délégation logement et à la politique de la Ville - y.abed@mairie-narbonne.fr

/ COMMENT CRÉER UNE ASSOCIATION ?

L'association doit être déclarée auprès des services de l'Etat. Cette demande peut être effectuée en ligne sur le site www.service-public-asso.fr. La déclaration doit mentionner :

- le titre exact et complet de l'association ;
- l'objet ou les buts de l'association ;
- l'adresse du siège de l'association ;
- les nom, prénom, profession, domicile et nationalité des personnes chargées de l'administration de l'association, c'est-à-dire, traditionnellement, des membres du conseil d'administration et, s'il y en a un, du bureau.

Cette déclaration doit être signée par au moins deux dirigeants de l'association et accompagnée d'un exemplaire des statuts. Les services préfectoraux sont tenus de donner récépissé du dépôt de la déclaration dans les cinq jours de la date de ce dépôt. Ce récépissé précise le numéro du répertoire national des associations (RNA) attribué à l'association. Dernière étape : si l'association souhaite obtenir une capacité juridique, elle doit demander la publication au Journal Officiel d'un extrait mentionnant sa déclaration, dans un délai d'un mois à compter de la déclaration en préfecture. Conservez l'original de cette publication : c'est la carte d'identité de votre association.

BON À SAVOIR

Par souci de simplification et de sécurité juridique, l'ordonnance du 23 juillet 2015 a supprimé l'obligation pour les associations de tenir à jour un registre spécial actant des modifications et changements affectant une association. Il est en revanche conseillé de tenir à jour un registre des délibérations et des procès-verbaux des assemblées générales.